

SYSTÈME DE DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET MESSENGER

Le 14 juin 2017

No de dossier : 540603-21

Monsieur Pierre Méthé
Secrétaire par intérim
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet :

- **Demande d'adoption de normes de fiabilité relatives à la protection des infrastructures critiques (version 6) et à la sécurité physique (Normes « CIP »)**
- **Dossier de la Régie : R-4005-2017**


Cher Monsieur Méthé,

Notre cliente Rio Tinto Alcan inc. (« **RTA** ») a pris connaissance de la demande amendée du Coordonnateur de la fiabilité (le « **Coordonnateur** ») (B-0014) de même que de l'avis aux personnes intéressées émis ce jour par la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») (A-0003).

RTA informe la Régie qu'elle n'entend pas intervenir dans le présent dossier ni déposer de commentaires à l'égard des demandes formulées par le Coordonnateur visant l'adoption de la version 6 des normes CIP en autant que la mise en vigueur de la nouvelle version de ces normes, pour les installations des producteurs à vocation industrielle (PVI), entre en vigueur (i) au 1^{er} avril 2019 pour les systèmes électroniques BES avec impact « moyen » ou « élevé » et (ii) au 1^{er} avril 2020 pour les systèmes électroniques BES avec impact « faible », conformément à la décision de la Régie D-2017-031 rendue dans le dossier R-3947-2015 (phase 2) à l'égard de la version 5 de ces mêmes normes.

Veuillez agréer, cher Monsieur Méthé, nos salutations distinguées.

Dentons Canada s.E.N.C.R.L.



Pierre D. Grenier
PDG/ld

c.c. Me Jean-Olivier Tremblay
HYDRO-QUÉBEC, Affaires juridiques